



Règlement intérieur de la fête artisanale.

L'organisateur de la fête artisanale est l'association Sappey'art.
La fête artisanale se déroule au centre du village, au Sappey en Chartreuse
Dimanche 29 septembre 2024 de 10h à 18H.

L'entrée du public sur la fête est libre et gratuite.

art 1: Commission de sélection:

Une commission de sélection est formée par l'organisateur (membre du bureau de l'association).

La commission a en charge la sélection des exposants au vu des dossiers fournis et selon les critères de participation énoncés dans le présent règlement.

Une liste d'attente sera élaborée à l'issue de la sélection.

art 2: Statut professionnel et assurance:

Les exposants sont des artisans ou producteurs professionnels déclarés.

De ce fait ils sont inscrits « répertoire des métiers (CMA) », à « la maison des artistes », à « l'URSSAF » ou à « l'Atelier des arts », à la MSA.

Ils sont en possession le jour du marché, de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires.

Les revendeurs sont proscrits.

Tout participant devra être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle sur laquelle est spécifiée la mention « foires et marchés » en cours de validité.

art 3: Qualité et diversité des productions:

La sélection assure une diversité des exposants et privilégie l'artisanat local.

Le stand: Chaque exposant devra prévoir son propre matériel pour l'aménagement de son emplacement.



art 4: Horaires

Les horaires du public seront de 10h à 18h.

L'installation à partir de 8h et le démontage à partir de 18h15

Aucun départ autorisé pendant la manifestation.

art 5: Emplacements:

Les emplacements seront définis à l'avance par l'organisateur, et ne pourront être modifiés.

art 6: Tarifs:

La participation à la fête est de 10€ le mètre linéaire. Le standard est de 3 mètres linéaires et plus si l'organisation nous le permet.

Pour toute participation active sous forme de savoir faire artisanale, la participation financière est de 15€.

art 7: Absence et annulation:

En cas d'annulation d'une réservation moins de un mois avant la fête artisanale, l'organisation prendra contact avant les exposants de la liste d'attente.

Si aucun de ces exposants n'est disponible, aucun remboursement ne pourra être réclamé par l'exposant se désistant.

art 8: Acceptation du règlement:

Les exposants doivent lire et accepter sans réserve le présent règlement.

Date:.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »